



ENERGIES ET MOTORISATIONS NOUVELLES : COMMENT S'Y RETROUVER ?

A l'heure, où les choix s'imposent à vos Entreprises afin de décarboner, réduire vos émissions de CO₂, continuer à travailler dans les ZFE*, cette « Actu Environnement Cana » met en exergue la note de synthèse du Comité nouvelles énergies et nouvelles motorisations » de la FNTP, publiée en décembre 2021.

ATTENTION : Cette communication du Syndicat sur le sujet a pour vocation de vous **alerter sur les tendances mais elle ne vous impose EN AUCUN CAS 1 SOLUTION.**

Chaque Entreprise doit **ADAPTER SA STRATEGIE** : selon ses moyens, ses installations, son implantation, et même réfléchir en fonction de l'amortissement des véhicules



PARTIE I : CONTEXTE - ENJEUX - OBJECTIFS

- ❑ Effets négatifs des Gaz à effet de serre
- ❑ Engagement de la France : **réduire** ses émissions de **GES de 40 % entre 1990 et 2030** et **neutralité carbone à l'horizon 2050**

PARTIE II : ETAT DES LIEUX – PARCS ENERGIES DISPONIBLES PROSPECTION DES EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES ET ENERGETIQUES

- ❑ **Parc TP Français : 132 000 VUL** (soit 2% de l'ensemble des véhicules tous secteurs confondus) et **50.000 poids lourds** (soit 8% l'ensemble des véhicules tous secteurs confondu, de plus de 10 ans, avec pour carburant quasi exclusif, le diesel. **Sur la base du dispositif Crit'Air, la majorité du parc a une vignette supérieure au Crit'Air 2 (soit plus de 70% du parc qui a plus de 8 ans).**
- ❑ **Engins de TP (pelles (A NOTER pour ex : quand elle est à pneus > 12t : l'émission d'1 machine = 34 236 KgCO₂/an), décapeuses (A NOTER pour ex. 116656 KgCO₂/an), etc. :** très peu de gamme à faible émission de CO₂ des Constructeurs, sauf pour les petits engins électriques mais avec des contraintes de recharges.



ZFE Zone à faible Emission : une obligation à fin 2024

Villes de plus de 150 000 habitants

D'ici le 31 décembre 2024, dans le cadre de la Convention Citoyenne pour le Climat, **toutes les villes de plus de 150 000 habitants** devront avoir mis en place leur ZF.

Périmètre d'une ZFE

Dimensionnement variable et fonction du contexte local : elle peut concerner uniquement une partie de centre-ville, la totalité d'une agglomération ou le regroupement de plusieurs communes.

PARTIE III : LES ENERGIES ET LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Typologies des carburants	Energies	Impact environnemental (1 à 3)
Carburants fossiles	Diesel (gazole)	1
	Essence	1
	GNR (gazole non routier)	1
	GNC (Gaz naturel comprimé)	2
	GTL	2
	Hybride non rechargeable	2
	GNL (Gaz naturel liquéfié)	2
Bio carburants	Bio GNC	3
	Bio GNL	3
	B100 (Bio-Colza)	2
	ED95 (Bio-éthanol)	3
Carburants de synthèse	XTL/HVO (Diesel Synthétique)	2
Electricité	Electrique (100%)	3
	Hybride rechargeable	2
Hydrogène	Hydrogène gris	1
	Hydrogène vert	3

Du puits à la roue	
1	Très polluant
2	Intermédiaire (moins polluant)
3	Propre/Renouvelable/Crit'Air 1-0

PARTIE IV : LE RETROFIT (REMOTORISATION DE L'EXISTANT POUR L'USAGE D'UNE AUTRE ÉNERGIE), COMME ALTERNATIVE

Homologation obligatoire pour 1 véhicule / Analyse de risque pour 1 machine / 3 types de solutions

Les rétrofiteurs identifiés



Transformer / remplacer un moteur thermique en moteur GNV+ stockage GNV

Autocar scolaire, Balayeuse de voirie, Tracteur agricole



Transformer / remplacer un moteur thermique en moteur électrique + Stockage (batterie lithium)

Autocar scolaire, Poids lourds, Pick-up et engins



Transformer / remplacer le moteur thermique par un moteur électrique à batteries et piles à combustible (hydrogène)



Transformer / Remplacer un moteur thermique (engins) en moteur électrique

PARTIE V : BILANS

1. **Mix énergétique** indispensable / Insuffisance des **offres Constructeurs et disponibilité des énergies / Biocarburants et rétrofit**, des **solutions transitoires et durables**
2. **Premiers leviers conseillés** par le Comité aux entreprises : bilan de leur parc avec solutions applicables
3. **Deuxièmes leviers** : visée politique

POURSUITE DES TRAVAUX DU COMITE DE LA FNTP EN 2022 :

- Revue et évolution des énergies*
- Solutions d'avitaillement (foncier, maillage sur le territoire)*
- Conditions d'usage des énergies alternative*
- Offres des constructeurs*
- Aides à l'investissement*